



MAIRIE DE DOMALAIN
(Ille et Vilaine)

2020 -
Registre des délibérations

République Française

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 29 JUIN 2020**

L'an deux mil vingt, le vingt-neuf juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de DOMALAIN s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur OLIVIER Christian, Maire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux, le 23 juin 2020.

Présents : OLIVIER Christian, TESSIER Daniel, PINCEPOCHE Monique, DESILLE Yvan, GALLON Loïc, DOINEAU Brigitte, BASLE Marie-Josèphe, RESTIF Isabelle, ESNAULT Véronique, RENAULT Serge, DUFLOS Béatrice, DAULAIN Laurent, GUEGUEN Frédéric, PALIERNE Fabrice, HUET François, FURON Maryse, JARRY Emilie, VETIER Anthony.

| | | |
|-----------------------|---|----|
| Nombre de conseillers | : | 19 |
| En exercice | : | 19 |
| Présents | : | 18 |
| Pouvoirs | : | 01 |
| Votants | : | 19 |

Absents excusés ayant donné procuration : CHEVRIER Christine
(pouvoir à FURON Maryse)

Absents excusés : Néant

Absents : Néant

Secrétaire de séance : VETIER Anthony

Le procès-verbal de la séance du conseil du 8 juin 2020 est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour :

CULTURE

CENTRE SOCIAL DE LA GUERCHE DE BRETAGNE : CONVENTION 2020-2021

URBANISME

AMENAGEMENT D'UN TOURNE A GAUCHE AU CARREFOUR RD 178 / VC N° 7 LE « PIGEON BLANC » : SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT ; VITRE COMMUNAUTE ET LA COMMUNE DE SAINT GERMAIN DU PINEL

FINANCES

ZA DE L'OSERAIE : AVENANT N°2 POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE ET D'ASSAINISSEMENT EAUX PLUVIALES PAR L'ENTREPRISE LEMEE TP

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC GAZ 2020

MODIFICATION DU MONTANT DE LA SUBVENTION 2020 ASSOCIATION FAMILIALE RURALE CSF DOMALAIN

DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE L'UCAD

AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET GENERAL COMMUNE ET ASSAINISSEMENT

TAUX D'IMPOSITION 2020

VOTE DU BUDGET COMMUNAL PRIMITIF 2020

POINTS POUR INFORMATION NE FAISANT PAS L'OBJET DE DELIBERATION

QUESTIONS DIVERSES

2020.29.06.01 LUDOTHEQUE CENTRE SOCIAL DE LA GUERCHE DE BRETAGNE : CONVENTION 2020-2021

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il convient de signer une convention avec la ludothèque du Centre Social de La Guerche-de-Bretagne concernant les animations réalisées à la médiathèque de Domalain.

Cette convention fixe le nombre de prestations animations et les dates d'intervention d'octobre 2020 à juin 2021. Le montant de la prestation s'élève à 1 324.30 € pour 9 animations.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et délibéré décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) de :

- **Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision et notamment la convention ci-jointe.**

2020.29.06.02 AMENAGEMENT D'UN TOURNE A GAUCHE AU CARREFOUR RD 178 / VC N° 7 LE « PIGEON BLANC » : SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT ; VITRE COMMUNAUTE ET LA COMMUNE DE SAINT GERMAIN DU PINEL

Le Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 mai 2020 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;

Vu la décision du Bureau Communautaire en date du 12 mars 2010, autorisant le lancement d'une consultation pour les études préalables et la maîtrise d'œuvre relatives à la viabilisation du parc d'activités communautaire de « Pigeon Blanc » situé sur la commune de Saint-Germain-du-Pinel, Vu la délibération n°81 du Conseil Communautaire en date du 29 avril 2016, approuvant le plan de composition, le plan de financement avant appel d'offres et autorisant l'engagement des travaux de viabilisation de ce parc d'activités communautaire,

Considérant qu'il est nécessaire de sécuriser la desserte du parc d'activités du « Pigeon Blanc » en évitant les mouvements cisailants des véhicules venant du Nord et empruntant la voie communale VC7 soit pour accéder au parc d'activités soit pour rejoindre le bourg de Saint-Germain-du-Pinel,

Considérant que cette sécurisation sera assurée grâce à l'aménagement d'un « tourne-à-gauche » au croisement de la RD 178 et de la VC n°7 sur le territoire des communes de Saint Germain du Pinel et de Domalain, hors agglomération,

Considérant que la maîtrise d'ouvrage de cet aménagement sera portée par Vitré Communauté mais que les travaux seront réalisés sur le domaine public départemental (RD 178),

Considérant qu'il est nécessaire de définir les conditions techniques, administratives et financières dans lesquelles ces ouvrages seront réalisés et gérés par le biais d'une convention, jointe en annexe à la présente délibération,

Considérant que cette convention permettra au Département d'Ille-et-Vilaine de participer financièrement au titre de la prise en charge de la couche de roulement en enrobés de la RD 178, à hauteur de 19 000 € HT maximum,

Considérant que l'estimatif des travaux d'aménagement de ce « tourne à gauche », au stade PROJET, avant appel d'offres, s'élève à 198 293 € HT,

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et délibéré décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) de :

- **APPROUVER** la réalisation de cet aménagement pour sécuriser l'accès au parc d'activités de «Pigeon Blanc» à Saint-Germain-du-Pinel tel que présenté,

- **AUTORISER** le Maire à signer la convention fixant les conditions techniques, administratives et financières de ces travaux, jointe en annexe à la présente délibération.

2020.29.06.03 ZA DE L'OSERAIE : AVENANT N°2 POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE ET D'ASSAINISSEMENT EAUX PLUVIALES PAR L'ENTREPRISE LEMEE TP

Monsieur Le maire présente l'avenant pour les travaux de voirie et d'assainissement eaux pluviales par l'entreprise LEMEE TP :

 **Objet de l'avenant.**

- Modification des quantités pour les prix suivants :

- T.V.19.1 -Fourniture et pose de bordures en béton type P1
Passe de 65 à 70 (**moins-value**) soit - **80.00€**
- T.V.16.1 -Fourniture et mise en oeuvre de la couche de roulement pour la réalisation des voiries en BBSG
0/10- épaisseur 6 cm
Passe de 200 à 205 soit **+45.00€**
- PN 5 -Fourniture et mise en oeuvre de la couche de roulement pour la réalisation des trottoirs en BBSG 0/6
Passe de 320 à 310 soit **-145.00€**
- PN 8 -Fourniture et pose de butée de stationnement en demi-rondins
Passe de 8 à 20 soit **+2 160.00€**
- PN 14 -Fourniture et pose de regard grille fonte 40x40
Passe de 4 à 6 soit **+600.00€**
- PN 15 -Raccordement grilles 40x40 sur canalisations
Passe de 4 à 6 soit **+640.00€**
- PN 16 -Travaux de raccordement sur regard existant
Passe de 2 à 4 soit **+500.00€**

Soit un total de +3 720.00€ HT

 **Incidence financière de l'avenant :**

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : **20 %**
- Montant HT : **3 720.00 €**
- Montant TTC : **4 464.00 €**
- % d'écart introduit par l'avenant : **2.67 %**

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : **20 %**
- Montant HT : **109 127.00 €**
- Montant TTC : **130 952.40 €**

❖ Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et délibéré, à l'unanimité des votants (vote à main levée) :

- **AUTORISE** monsieur le maire à signer l'avenant n°2 et tous les documents relatifs à cette affaire.

2020.29.06.04 REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC GAZ 2020

Monsieur le Maire rappelle que conformément aux articles L.2333-84 et L.2333-86 du Code Général des Collectivités Territoriales, ainsi qu'aux décrets n° 2007-606 du 25 avril 2007 et 2015 - 334 du 25 mars 2015 le concessionnaire est tenu de s'acquitter auprès des communes des redevances dues au titre de l'occupation du domaine public pour les ouvrages de distribution de gaz naturel.

Le décret n° 2007-606 du 25 avril 2007 a revalorisé le calcul de cette redevance, qui est basé sur la longueur des canalisations de gaz naturel situées sous le domaine public communal.

Le montant total de la redevance due par GRDF au titre de l'année 2020 s'établit pour notre commune à 322 €.

Formule de calcul : $(0,035X L + 100) \times CR$

L est la longueur exprimée en mètre de canalisations de distribution de gaz naturel sous domaine public communal au 31 décembre de l'année précédente

CR est le coefficient de revalorisation de RODP tenant compte de l'évolution de l'indice ingénierie depuis la parution du décret du 25 avril 2007.

Pour Domalain : L= 4442 m et CR = 1,26

Vu le C.G.C.T.,

Vu le budget communal,

Vu le décret n° 2007-606 du 25 avril 2007 et 2015-334 du 25 mars 2015

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et délibéré décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) de :

- ✓ **FIXER le tarif de la redevance due par GRDF à 322 € pour l'année 2020,**
- ✓ **AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.**

2020.29.06.05 MODIFICATION DU MONTANT DE LA SUBVENTION 2020 ASSOCIATION FAMILIALE RURALE CSF DOMALAIN

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lors de la délibération n°2020-02 du 13 janvier 2020, la commune a accordé la subvention suivante à l'association familiale rurale CSF Domalain :

| CENTRE DE LOISIRS | Montant attribué 2019 | Subvention 2020 | Observations |
|----------------------------|-----------------------|-----------------|--|
| Association Famille Rurale | 11,24 € | 11,46 € | /enfant de Domalain et / jour |
| | 5,62 € | 5,73 € | /enfant de Domalain et par 1/2 journée |

L'association familiale rurale CSF Domalain a adressé un courrier en date du 2 juin 2020 afin de réviser ces montants de la manière suivante :

| CENTRE DE LOISIRS | Subvention 2020 | Observations |
|----------------------------|-----------------|--|
| Association Famille Rurale | 14 € | /enfant de Domalain et / jour |
| | 7 € | /enfant de Domalain et par 1/2 journée |

Vu le C.G.C.T.,

Vu le budget communal,

Vu les demandes de subventions des différentes associations,

- **Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et délibéré décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) de :**
- **Autoriser le versement des subventions comme détaillées dans le tableau ci-dessus ;**
- **Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.**

2020.29.06.06 DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE L'ASSOCIATION FAMILIALE RURALE CSF DOMALAIN

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'association **Familiale rurale CSF Domalain** estime une perte financière de 3 900 € liée à la fermeture du centre de loisirs pendant la période de confinement lié au COVID-19. Elle a adressé un courrier en date du 2 juin 2020 afin de demander une subvention exceptionnelle.

Monsieur Le Maire présente la demande.

- **DECISION :**
Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et délibéré décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) :
 - D'ACCEPTER la demande de subvention exceptionnelle d'un montant de 3 900 € afin de palier à la perte financière liée au COVID-19
 - D'INSCRIRE cette dépense au budget primitif 2020, cette dépense sera imputée au chapitre 67 – Charges exceptionnelles, compte 6748 – Autres subventions exceptionnelles.

2020.29.06.07 DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE L'UCAD

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'association **UCAD de Domalain** constate une perte financière de l'ensemble des commerces qui est liée à la période de confinement -COVID-19-. Elle a adressé un courrier en date du 10 juin 2020 afin de demander une subvention exceptionnelle qui leur permettrait d'organiser une tombola de soutien qui permettra d'offrir aux clients tirés au sort des bons d'achat à dépenser dans les commerces adhérents à l'UCAD.

Monsieur Le Maire présente la demande.

- **DECISION :**
 - **Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et délibéré décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) :**
 - D'ACCEPTER la demande de subvention exceptionnelle.
 - D'ACCORDER le montant suivant : 500 €
 - D'INSCRIRE cette dépense au budget primitif 2020, cette dépense sera imputée au chapitre 67 – Charges exceptionnelles, compte 6748 – Autres subventions exceptionnelles.

2020.29.06.08 TAUX D'IMPOSITION 2020

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'étant donné les résultats excédentaires en section de fonctionnement et en section d'investissement, il est proposé de reconduire les taux d'imposition comme suit :

Taxe Foncière Bâtie : 15,76 %
Taxe Foncière Non Bâtie : 39,09 %

Appliqués aux bases d'imposition prévisionnelles qui ont été notifiées, la recette fiscale prévisionnelle s'élèvera à la somme de 532 818 €.

Vu le C.G.C.T,

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et délibéré décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) de :

- **Reconduire les mêmes taux d'imposition pour 2020 ;**
- **Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.**

2020.29.06.09 AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET GENERAL COMMUNE ET ASSAINISSEMENT

Vu les comptes administratifs des budgets Commune et Assainissement ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment la disposition relative au transfert obligatoire de la compétence « assainissement » aux communautés d'agglomération au 1^{er} janvier 2020, qui a pour conséquence la dissolution du budget Assainissement au 31 décembre 2019 ;

M. Le Maire rappelle les résultats de clôture 2019 des budgets Commune et Assainissement :

- **COMMUNE**

FONCTIONNEMENT

| | Prévisions | Réalisations | Antérieur | TOTAL |
|----------|----------------|----------------|-------------|----------------|
| Dépenses | 1 449 049,38 € | 1 000 470,50 € | | 1 000 470,50 € |
| Recettes | 1 449 049,38 € | 1 522 995,29 € | 20 000,00 € | 1 542 995,29 € |

| | | | |
|--------------------------|--------------------------|-------------|--------------|
| Résultat de clôture 2019 | 522 524,79 € | | |
| | Résultat reporté 2018 | 20 000,00 € | |
| | Résultat de clôture 2019 | | 542 524,79 € |

INVESTISSEMENT

| | Prévisions | Réalisations | Antérieur | TOTAL | Crédit à Reporter |
|----------|----------------|--------------|--------------|----------------|-------------------|
| Dépenses | 2 352 942,88 € | 360 951,66 € | | 360 951,66 € | 421 250,00 € |
| Recettes | 2 352 942,88 € | 548 933,48 € | 980 465,33 € | 1 529 398,81 € | 403 514,00 € |

| | | | | |
|--------------------------|--------------------------|--------------|--|----------------|
| Résultat de clôture 2019 | 187 981,82 € | | | -17 736,00 € |
| | Résultat reporté 2018 | 980 465,33 € | | |
| | Résultat de clôture 2019 | | | 1 168 447,15 € |

- **ASSAINISSEMENT**

EXPLOITATION

| | Prévisions | Réalisations | Antérieur | TOTAL |
|----------|--------------|--------------|-------------|--------------|
| Dépenses | 135 948,14 € | 95 759,00 € | | 95 759,00 € |
| Recettes | 135 948,14 € | 105 249,11 € | 32 669,35 € | 137 918,46 € |

| | | | |
|-----------------------------|-----------------|--|-------------|
| Résultat de l'exercice 2019 | 9 490,11 € | | |
| | Résultat cumulé | | 42 159,46 € |

INVESTISSEMENT

| | Prévisions | Réalisations | Antérieur | TOTAL |
|----------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Dépenses | 277 273,93 € | 38 218,56 € | | 38 218,56 € |
| Recettes | 277 273,93 € | 57 763,86 € | 219 510,07 € | 277 273,93 € |

| | | |
|-----------------------------|-----------------|--------------|
| Résultat de l'exercice 2019 | 19 545,30 € | |
| | Résultat cumulé | 239 055,37 € |

Il propose au Conseil Municipal d'affecter les résultats de clôture 2019 de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT

Résultat clôture 2019

COMMUNE RECETTE : 542 524,79 €
ASSAINISSEMENT RECETTE : 42 159,46 €

INVESTISSEMENT

Résultat clôture 2019

COMMUNE RECETTE : 1 168 447,15 €
ASSAINISSEMENT RECETTE : 239 055,37 €
Excédent investissement : 1 407 502.52 €

AFFECTATION DU RESULTAT :

002 RF – Excédent de fonctionnement reporté : 42 159,46 €
1068 RI – **Excédent de fonctionnement capitalisé : 542 524,79 €**
001 RI – Excédent d'investissement reporté : 1 407 502.52 €

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette affectation au budget de la commune et donne tous les pouvoirs au Maire pour effectuer les opérations correspondantes.

2020.29.06.10 VOTE DU BUDGET GENERAL 2020

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget général primitif 2020 de la commune. La proposition s'équilibre comme suit :

Fonctionnement : 1 673 525.46 €
Investissement : 3 184 238.14 €

Vu le C.G.C.T,
Vu la présentation du budget primitif 2020,

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et délibéré décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) de :

- Adopter le budget primitif 2020 tel que présenté ;
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

2020.29.06.11 QUESTIONS DIVERSES

- Séjour ELI FSCF
- Atout Vac'
- Inauguration nouveaux commerçants Votre Marché le vendredi 3 juillet 2020 à 19h00
- Commission urbanisme : Réunion « projet salle multifonction » le 6 juillet 2020 à 14h30 à la mairie
- « Visite de la commune de DOMALAIN »
- Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue des élections sénatoriales : le **vendredi 10 juillet**.

| N° DELIBERATION | Objet de la délibération | Date d'affichage | Date d'envoi en préfecture |
|------------------------|---|-------------------------|-----------------------------------|
| 2020.29.06.01 | Ludothèque Centre Social de La Guerche de Bretagne : Convention 2020-2021 | 30.06.2020 | 30.06.2020 |
| 2020.29.06.02 | Aménagement d'un tourne à gauche au carrefour RD 178/VC n°7 le « Pigeon Blanc » : Signature de la convention avec le département ; Vitré Communauté et la Commune de Saint Germain du Pinel | 30.06.2020 | 30.06.2020 |
| 2020.29.06.03 | ZA de l'Oseraie : Avenant n°2 pour les travaux de voirie et d'assainissement eaux pluviales par l'entreprise LEMEE TP | 30.06.2020 | 30.06.2020 |
| 2020.29.06.04 | Redevance d'occupation du domaine public GAZ 2020 | 30.06.2020 | 30.06.2020 |
| 2020.29.06.05 | Modification du montant de la subvention 2020 association Familiale Rurale CSF Domalain | 30.06.2020 | 30.06.2020 |
| 2020.29.06.06 | Demande de subvention exceptionnelle de l'association Familiale Rurale CSF Domalain | 30.06.2020 | 30.06.2020 |
| 2020.29.06.07 | Demande de subvention exceptionnelle de l'UCAD | 30.06.2020 | 30.06.2020 |
| 2020.29.06.08 | Taux d'imposition 2020 | 30.06.2020 | 30.06.2020 |
| 2020.29.06.09 | Affectation du résultat – budget général commune et assainissement | 30.06.2020 | 30.06.2020 |
| 2020.29.06.10 | Vote du budget général 2020 | 30.06.2020 | 30.06.2020 |
| 2020.29.06.11 | Questions diverses | 30.06.2020 | 30.06.2020 |

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H20

Prochaine séance le : mercredi 22 juillet 2020 à 20h30

Le secrétaire de séance,
M. VETIER Anthony